

Monsieur le Préfet de Loire Atlantique  
Direction de la coordination et du management  
de l'action publique  
Bureau des procédures d'utilité publique  
6, quai Ceineray  
BP 33515  
44035 NANTES CEDEX 1

**Nos réf.** : JD-2019-03-066  
**Affaire suivie par** : Julia DESPOIS

Nantes, le 21 mars 2019

**Objet** : Avis du Bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour consultation, les dossiers de demande de permis d'exploitation de gîte géothermique basse température et de demande d'ouverture de travaux miniers d'exploitation d'un gîte géothermique basse température sur la commune de Nantes, dans le cadre du projet de nouveau CHU.

Le bureau de la Commission locale de l'eau a examiné ce dossier lors de la séance du 19 mars 2019 et a émis un **avis favorable**.

Nombre de votants	Abstentions	Avis favorables	Avis défavorables
5	0	5	0

Le bureau de la CLE a souhaité souligner le caractère important que relève la position du rejet, qui est encore à l'étude. Une vigilance est attendue pour que le choix de la localisation définitive soit la moins impactante possible pour les populations d'angéliques des estuaires.

Sans que cela ne remette en question l'avis émis, les membres du bureau de la CLE ont souhaité soulever le fait que la Loire au droit du projet est soumise à l'influence de la marée ; ce fonctionnement n'est en effet pas abordé dans l'étude d'impact du rejet du projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



Christian COUTURIER  
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire